

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	1 (1913)
Heft:	5
Artikel:	Les seigneurs et le château de Villardin près rue [suite et fin]
Autor:	Reymond, Maxime
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818044

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

Secrétaire : F. DUCREST

I^{re} Année

N^o 5

Septembre-octobre 1913



LES SEIGNEURS ET LE CHATEAU DE VILLARDIN PRÈS RUE

par MAXIME REYMOND.

(*Suite et fin*)

Certains auteurs ont fait descendre la famille de Glane qui entre maintenant en scène des anciens sires de Glâne, assassinés dans l'abbaye de Payerne en 1127 aux côtés du comte Guillaume de Bourgogne. Aucun document n'étaie cette assertion. Nous ne pouvons remonter qu'à Rodolphe de Glane, bourgeois de Moudon, vivant en 1281, auquel la communauté de Moudon céda en libre et franc alleu le pâquier de Corsanes, parce qu'elle avait été obligée d'étendre ses remparts sur son plantage de la grange de Villeneuve, près de la porte de Lucens. Son fils Luyset de Glane, déjà mentionné en 1295, est un gros personnage auquel Louis II de Savoie, sire de Vaud, vend en 1328 le grand domaine de la Cerjaula, pour le prix de 60 livres ; le prince de Savoie l'appelle dans cet acte son «cher Luyset».

Thomas de Glane est le seul fils connu de Luyset. En 1330, il achète, au prix de 100 livres, la grande maison de pierre des Salamin au Château de Moudon, en 1338, pour 100 livres, le grand bois d'Allenens, et à peu près à la même époque, de Louis de Savoie, l'important office de la porterie de Moudon. C'est un des notables de la ville et l'un de ses principaux conseillers. Ses alliances le grandirent encore. Il fut, en effet,

marié trois fois. Le nom de sa première femme nous est inconnu ; il en eut entre autres un fils Rolet, l'époux de Nicolete de Wallardens. Sa seconde femme fut Agnès de Wallardens, en 1334 ; il n'en eut pas d'enfant. Enfin, par contrat du 9 avril 1345, il épousa Isabelle, fille de noble Guillaume d'Estavayer, donzel et co-seigneur du dit lieu, qui lui donna deux filles, Isabelle et Ansilie et un fils Henri. Thomas de Glane testa le 31 mars 1336, mais vivait encore deux ans plus tard. Sa veuve Isabelle testa le 25 mars 1388.

Rolet de Glane étant mort en 1354, ce fut Henri qui hérita des biens paternels, et en particulier de la seigneurie de Wallardens. Mais il est à remarquer que soit Thomas, soit Henri ne se qualifièrent jamais de nobles et de seigneurs de Wallardens ; les notaires ne connaissent en eux que des bourgeois de Moudon. Il est probable que le château des bords de la Broye fut dès lors délaissé, les de Glane ayant plus d'aises dans leur grande maison de Moudon où leur importance ne cessait de s'accroître.

Henri de Glane épousa Isabelle, fille de noble Jacques de Saint-Martin, qui lui apporta la seigneurie de Brenles, en 1380. Il n'en eut qu'un fils, Jacques, qui éleva au plus haut point la fortune de la famille. Sa première femme fut Catherine, fille de noble Pierre d'Avenches, la seconde, Agnès (mariée en 1413), fille de Girard d'Estavayer, laquelle hérita de la seigneurie de Cugy et de la coseigneurie de la Molière. Un autre héritage le mit en possession du vidomnat de Moudon. Jacques de Glane, chevalier, seigneur de Cugy, châtelain d'Estavayer pour le duc de Savoie, est en 1441 l'une des cautions du duc Louis vis-à-vis des villes de Berne et de Fribourg. Il est au premier rang de la noblesse du pays de Vaud, et il ne suit sans doute que d'un œil distrait les intérêts de ses sujets de Wallardens.

Noble Jacques de Glane mourut peu après 1445. De ses trois fils, Pierre, Humbert et Jean, seul le second fit souche. Dans un partage du 24 novembre 1464, Jean reçoit entre autres les biens situés dans les châtellenies et ressort de Moudon et de Rue, et par là même la seigneurie de Wallardens fut comprise dans son lot. Mais trois ans plus tard, son frère Humbert en héritait déjà.

Le 12 juillet 1476, noble Humbert de Glannaz — c'est

maintenant l'orthographe usuelle — seigneur de Cugy, testa, faisant héritiers les deux fils qu'il avait eus de sa femme Jeanne de Genève-Lullin. L'aîné, Georges, eut Cugy et la Molière, le second, Jacques, les biens situés à Moudon, Rue, *Villardens* — orthographe nouvelle — Ropraz, Donneloye, Sotens, etc. C'est pourquoi, le 3 novembre 1484, «en la cité de Lauzane et la maison épiscopale où est logé l'illustre seigneur notre duc en sa chambre du parement», noble Jacques de Glane, seigneur de *Bellardin*, prêta hommage lige au duc de Savoie pour tous les biens qu'il tenait de lui et de ses prédecesseurs. L'assistance était formée des comtes de Genève et de Gruyère, de Hugues de Châlons, des ambassadeurs de Berne et de Fribourg, et de la fleur de la noblesse de Savoie. Nous sommes loin des modestes bourgeois de Moudon du treizième siècle, et si le château même de Villardin ne vaut plus grand chose, celui qui en porte le nom fait belle figure dans le monde. Plus tard, après 1492, nous ne savons trop pourquoi, il préféra s'appeler seigneur de Ropraz, et c'est le titre qu'il prend dans son testament du 13 décembre 1496.

De Marie Cerjat, son épouse, Jacques de Glane laissait quatre fils, Benoît, François, Claude et Humbert. Ce fut Benoît qui prit le titre de seigneur de Villardin ; il l'avait encore en 1507. Mais ensuite de nouveaux partages, il devint seigneur de Cugy, tandis que François gardait Ropraz, et Claude, Villardin. La part de Claude de Glannaz, qui prit, dès le 1^{er} janvier 1527, le titre de seigneur de Villardin, comprit entre autres la maison de Moudon, l'office du vidomnat et une partie des autres biens patrimoniaux en cette ville, la dîme de Montet, le bois du Montiller et tous les biens de la seigneurie de Rue.

Claude de Glane, au moment de la conquête bernoise, fut l'un des ambassadeurs que la ville de Moudon envoya à Echallens, le 28 janvier 1536, faire sa soumission aux vainqueurs, et Pierrefleur raconte à ce propos que le seigneur de Villardin «fust par les dits seigneurs commis et député à estre ballif de la ditte ville de Moudon, dont il reçut une joye grande, pensant qu'il seroit comme les autres ballifs avoyent esté par le passé, et comme son aïeul Humbert de Glane l'avoit esté en 1476, assavoir par tout le Pays de Vaud ; mais il fust bien loin de son penser, car, incontinent après la prise du pays, qui fust

faite en moins que d'un mois, il fust déposé de son dit office et, en lieu de ballif, fust mis châtelain du dit Moudon.» La mesure prise par le gouvernement bernois n'avait d'ailleurs rien qui le visât personnellement, puisque les Bernois ne voulaient avoir que des leurs comme baillis, et ils s'efforcèrent de faire oublier à Claude de Glane cette déconvenue. Ils lui amodièrent les biens du chapitre de Lausanne, ils lui vendirent ceux de l'abbaye du Lac de Joux et le traitèrent avec une grande considération.

Claude de Glane, seigneur de Villardin, vidomme de Moudon et coseigneur de Brenles, testa le 20 octobre 1550. Il avait épousé le 26 février 1513 Anne Crostel, fille de Pierre Crostel, un riche bourgeois de Lutry, qui avait donné à sa fille une dot de 1000 florins d'or. Il en eut trois enfants, Claude, Abraham, qui mourut jeune, et Catherine. Le jeune Claude fit du chagrin à son père. Il était simple d'esprit et il avait épousé, en 1547, une pauvre jeune fille de Besançon, Catherine Tortellet, qui ne leur plut pas. Dès lors, ses père et mère le déshéritèrent. Il dut, en 1549, déclarer par écrit que toute disposition de biens qu'il pourrait faire à l'avenir serait nulle et non avenue, et dans son testament, son père le laissa à la légitime, faisant héritière universelle sa seule fille Catherine, qui avait épousé Aubert Loys, de Lausanne, sous réserve d'usufruit en faveur de sa veuve Anne Crostel. Claude de Glane et son fils Claude moururent peu après, à très peu de distance, et après eux Anne Crostel administra la seigneurie de Villardin pendant un quart de siècle. C'était une terrible personne que cette dame de Villardin, et elle ne dut pas être commode pour son entourage. Elle se remaria deux fois, la première avec François de Martines, seigneur du Burjod, la seconde avec Sébastien Mayor de Montreux, et elle fut en procès avec l'un et l'autre de ses maris au sujet de ses biens, qu'elle entendait gérer seule et à son seul profit. C'est ainsi qu'en 1566, des arbitres prononcèrent que Sébastien « ne doibje battre ny tormenter la noble dame sa femme, aussi qu'elle ne luy en doibje donner les occasions.» Pendant ce temps, ses enfants et petits enfants paraissent avoir été dans la gêne. Enfin, elle mourut à la fin de l'année 1577, et la seigneurie de Villardin cessa avec elle d'appartenir à la famille de Glane.

Catherine de Glane, fille de Claude, seigneur de Villardin, avait épousé, en 1538 (contrat du 24 octobre), noble Aubert Loys, de Lausanne.

Les Loys sont une famille originaire de Vevey. Ils descendent d'Anselme de Grosler, l'un des bourgeois notables de Vevey en l'an 1200, dont un descendant, Louis de Grosler, mourut vers 1310, laissant des enfants mineurs, que l'on appela les enfants Loys (Louis) et c'est ce prénom qui devint le nom patronymique de la famille.

Etienne Loys, célèbre jurisconsulte lausannois, seigneur de Marnand et de Middes, mourut en 1534, laissant plusieurs fils. L'aîné, Jean-Louis, fut la souche des seigneurs de Marnand, branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui a pour chef aujourd'hui M. le colonel Treytorrens de Loys, commandant de la II^e division de l'armée suisse. Le second, Aubert, fut le mari de Catherine de Glane. Après avoir joué un rôle assez important dans les affaires politiques lausannoises, il mourut en 1563, suivant de trois ans sa femme dans la tombe. Il laissait trois enfants mineurs, un fils, Cathelin, et deux filles.

Ce fut Cathelin Loys qui hérita de la seigneurie de Villardin et de la fortune de Claude de Glane à la mort de sa grand'mère Anne Crostel. Le 2 juin 1578, Leurs Excellences de Berne le confirment en possession du vidomnat et de la porterie de Moudon. Le 7 novembre 1579, il reçoit l'investiture de la seigneurie de Villardin de Leurs Excellences de Fribourg, cause ayant des ducs de Savoie.

L'acte d'inféodation dressé par le secrétaire Wilhelm Techtermann rappelle que le gouvernement de Fribourg avait retiré à lui le fief du moulin de Wallardens, en la châtellenie de Rue, parce que les prédecesseurs de noble Cathelin Loys avaient refusé de leur en reconnaître hommage, mais que Cathelin s'y déclarait prêt, demandant en outre qu'il leur plût «lui inféoder la juridiction omnimode non seulement du dit lieu de Vallardens où ses ancêtres ont cy-devant eu maison forte et seigneuriale comme les vestiges y apparaissent», mais aussi le village et territoire de Montet et de lui céder usages et censes que LL.EE. de Fribourg ont eux-mêmes en ce lieu en échange d'autres revenus qu'il a en la châtellenie de Rue.

Accédant à cette demande, Leurs Excellences inféodent à

noble Cathelin Loys «en nouveau» fief noble, liège, le lieu appelé Wallardens avec le moulin là auprès existant, et de mesme tout le village, territoire, district, charrières publiques, pasquiers et bois communs, cours d'eaux, maisons, fours, dismes, censes, hommes, hommages et autres esmoluments du dit Montet, avec bamps, barre, clame, saisine, mère et mixte impère, moyene et basse seigneurie et omnimode jurisdiction, supplice sur les délinquants, adjurations, confiscations et tous châstimens honorables, tant sur les subjects des dits lieux, que sur les autres personnes délinquantes en iceux avec la chasse des hautes venaisons et le pouvoir de la deffendre aux estrangers, fors que a leurs officiers, vassaulx et bourgeois, au moyen que la leyde des hautes venaisons prises rièrre sa dite seigneurie de Wallardens doive luy appartenir, se reservants tant seulement la grâce aux délinquants, la souveraineté, extrêmes appellations, hauts bamps et autres droicts à elles appartenant à cause de la souveraineté, comme elles resservent à l'endroit d'autres vassaulx et seigneurs banderets de sa qualité.

« C'est pourquoi il (Cathelin) s'est constitué ce dit jour par devant elles, et a promis de tenir ce que dessus en fief noble liege dependant de leur chasteau et mandement de Rue et a luy ressortissant, et sur ce presté serment en mains du seigneur advoyer, et fait hommage de leur estre feal vassal à cause des dites seigneuries de Vallardens et Montet, et de tous les autres fiefs et directes seigneuries qu'il possède en leur chastelainie de Rue, de suivre leur chevauchée en fait de guerre, les y servant de sa personne ou bien un autre homme suffisant et à eux agréable, armé à cheval comme appartient et à leur contentement, de procurer le profit et honneur de leur ville, et éviter le dommage d'icelle de tout son pouvoir, et de desservir le dit fief, leur rendant quernet et fidélité et tout devoir de vassillage, réservant toutesfois le devoir qu'il doit à ses seigneurs et supérieurs de la ville de Berne.

« Suivant quoy elles commandent à leur dit chastelain d'emboenner au dit seigneur de Vallardens la sus dite seigneurie de Vallardens et Montet à forme des recognoissances et de le mettre en possession réale et actuelle des dites seigneuries, et de commander aux subjects du dit Montet de luy obéir et rendre devoir et de le recognoistre pour leur seigneur. A la charge qu'il preste

à Leurs dites Excellences quernet, toutes fois et quantes il en sera requis par elles ou leurs commissaires. Luy permettant sur ce de pouvoir faire eslever justice haute en lieu commode de ses dictes seigneuries pour le supplice des délinquants ; de pouvoir aussi de son autorité propre commettre chasteleans, lieutenants, curiaulx, jurés et officiers pour tenir la cour et justice à son nom, soit à Vallardens ou Montet, et de son sceau sceller tous procès, mémorials que autres actes de sa justice ; avec permission que s'il n'avait assés jurés au dit lieu, leurs chasteleans de Rue luy doivent permettre de se servir de leurs subjects pour assister en dicte justice, dont les appellations devront venir à leurs dits chasteleans, et de là à eux, ou leurs jurés en extrême appellation, comme aussi les dits subjects seront tenus, comme auparavant, servir la bannière du dit Rue en fait de guerre.»

Ces grands mots ne doivent pas nous faire illusion. La seigneurie de Villardin donnait un titre sonore, mais peu de revenus. Ces revenus ne sont évalués en 1737 qu'à 1640 florins, soit à 1000 francs de Suisse de l'époque, le capital étant en 1726 de 9000 livres. Il fallait autre chose au seigneur de Villardin pour faire figure dans le monde : ses maisons de Moudon et de Lausanne, ses seigneuries de Chanéaz, de Prahins, d'Orzens et ses domaines disséminés un peu partout autour de Lausanne et dans la vallée de la Broye. Quant à l'étendue de la seigneurie, au moment où Cathelin Loys en fit hommage à Leurs Excellences de Fribourg, elle était limitée à peu près au seul territoire de la commune de Montet. Un embornement du 20 avril 1580 trace cette limite : «d'une borne au bois d'Ardraz jusqu'à une grosse pierre greppe pointue et à un foug escotté au champ de Claude et Thomas du Tey, et au champ du Croschet jusqu'aux terres et seigneurie de Moudon.»

Cathelin Loys jouit peu de l'héritage de Villardin. Il mourut en avril 1581, à l'âge de 31 ans seulement. Il avait épousé, en 1573, Françoise de Blonay, fille de Jean-Michel, seigneur de Blonay, qui reçut 4000 florins de dot par contrat du 1^{er} novembre. Il eut d'elle trois fils et trois filles. Des fils, deux moururent jeunes, l'un de la peste, en 1597, à Moudon. Le troisième fils, Philippe, survécut seul. Il fit une honorable carrière à Lausanne, fut gros sautier et juge des fiefs, et mourut en 1630, ne laissant de Jeanne de Crousaz, sa femme, qu'un fils Jean Philippe, alors âgé de huit ans.

Jean-Philippe Loys, vidomne de Moudon, seigneur de Villardin, de Montet, Chanéaz, Chavannes, Lavigny, Aubonne, Prahins, Donneloye et Brenles, fut un des personnages les plus considérés de Lausanne. Il y fut conseiller, capitaine et banneret, réunit les archives de sa famille et a laissé des notes historiques et généalogiques d'une grande importance. Il mourut en août 1676 ; sa femme, Etiennaz de Lavigny, lui donna sept enfants, mais, de quatre fils, un seul, Jean, survécut.

Jean de Loys — c'est avec lui que le *de* s'ajoute au nom — eut, d'un premier mariage avec Esther de Lavigny, un fils : Sébastien-Isaac, seigneur de Vuarrens ou de Warens, le mari de la trop célèbre Mme de Warens. De Suzanne Polier, sa seconde femme, il eut entre autres deux autres fils, Georges, seigneur d'Orzens, et Paul, seigneur de Villardin.

Jean de Loys mourut en 1740, mais il se désista dès 1726 de la seigneurie de Villardin en faveur de son fils Paul. Administrant son domaine de Montet par un curial, il n'y prit pas autrement d'intérêt. Alors qu'il était encore mineur, sa mère eut un différend avec un de ses sujets, Pierre Escuay (Equey) de Montet, qui, sans son autorisation, avait établi un moulin et une scie à Montet, près du moulin de Villardin. Par décret du 15 novembre 1685, le Sénat de Fribourg donna raison à Pierre Equey, mais il fut interdit aux communiers de Morlens de faire moudre leur blé à ce moulin.

* * *

Paul de Loys fut le dernier des seigneurs de Villardin de cette famille. Après 1756, ayant hérité d'Orzens à la mort de son frère Georges, il en prit le titre, abandonnant celui de Villardin, et il finit, en 1767, par vendre la seigneurie même de Montet à la famille de Castella. Il mourut en 1784. Son fils, Charles-Etienne, comte d'Orzens, était officier dans la Garde suisse au moment du massacre des Tuileries. Il se battit en brave. Plus tard, il fut aide de camp du comte d'Artois, et mourut le 14 août 1802. Avec lui s'éteignit la branche des Loys de Villardin.

Ce fut François-Prosper-Nicolas de Castella qui acheta la seigneurie de Villardin-Montet en 1767 alors qu'il était bailli de Rue. Il fit partie du Conseil des Deux-Cents de Fribourg dès

1731, fut créé chevalier de St. Louis en 1763, nommé bailli de Rue la même année et banneret en 1788. Il mourut en 1793. Son fils, Jean-Antoine-Vendelin de Castella fut le dernier seigneur de Villardin. Né en 1765, membre du Grand Conseil en 1787, il mourut en 1800. Il avait épousé, la même année, Elisabeth, fille du comte d'Affry qui fut plus tard landammann de la Suisse. Madame de Villardin avait un salon célèbre à Fribourg ; elle avait gardé les anciennes traditions de cette société polie qui faisait revivre l'ancienne élégance et l'urbanité françaïses. Elle mourut le 13 juin 1831, sans laisser de descendants.

Déjà en 1798, la Révolution avait aboli les droits féodaux.

Un long chapitre de notre histotire nationale se termine de la sorte. On voit par ce qui précède que, même réduit à la terre de Villardin et Montet, il ne fut pas sans intérêt.